

Mamoudzou, le 08 Novembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les douaniers de Pamandzi découvrent 6 kgs de résine de cannabis.

Le dimanche 06 novembre 2022, à l'arrivée du vol en provenance de l'aéroport CDG, les agents de la brigade des douanes de Pamandzi sélectionnent un des derniers passagers portant une valise et un sac cabine, et sortant de la salle de livraison des bagages de soute.

Le jeune homme originaire de Mamoudzou, et résidant en métropole, déclare au service se venir à Mayotte pour rendre visite à sa mère.

La visualisation de son bagage de soute aux rayons X permet de distinguer une masse sombre constituée de plusieurs pains caractéristiques des stupéfiants.

La fouille douanière permet la découverte de 61 savonnettes de résine de cannabis pour un poids total de 6003 grammes.

Ces savonnettes soigneusement emballées dans plusieurs couches de papier aluminium, sont attachées par un scotch et dissimulées au milieu de vêtements féminins.

Placé en retenue douanière, l'intéressé déclare avoir été abordé par un inconnu au départ de CDG qui lui a confié l'enregistrement du bagage de soute, invoquant un excédent de bagages ne pouvant être enregistré par la compagnie aérienne.

Il déclare également qu'il devait être contacté à Mayotte par le propriétaire de la valise, et avoir été rémunéré 200 euros pour ce transport.

Sur instructions de la permanence du Parquet de Mamoudzou, l'intéressé et les produits stupéfiants sont remis pour les suites judiciaires à la section de recherche de la gendarmerie de Mayotte.

L'individu a été condamné le mardi 08 novembre à 18 mois d'emprisonnement, et 3000 euros d'amende.